



Convention sur la
diversité biologique



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

Pour information • ceci n'est pas une communication officielle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dernières étapes vers la finalisation du Régime International sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques de la Terre

Montréal, 18 Mars 2010 – Après six ans de préparation intense, plus de 500 délégués se rassembleront à Cali, en Colombie, du 22 au 28 Mars 2010, pour finaliser le texte du régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Cette réunion constituera la dernière séance de négociations formelles avant le Sommet de la diversité biologique de Nagoya en Octobre.

L'accès et le partage des avantages (APA) réfère à la façon dont les ressources génétiques peuvent être accédées, et à comment les avantages résultant de leur utilisation sont partagés entre les peuples ou pays utilisant les ressources et les peuples et pays qui les fournissent. Assurer le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques constitue l'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Ceci, la neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non-limitée sur l'accès et le partage des avantages, fut construit à partir de sessions de négociations précédentes, la plus récente à Montréal, au Canada, à l'automne 2009, ainsi qu'à partir de consultations régionales informelles considérables et productives tenues à travers le globe dans les derniers mois.

Le Groupe produira un texte préliminaire du régime international qui sera soumis pour adoption au Sommet de la diversité biologique de Nagoya, autrement connu sous la Dixième réunion de la Conférence des Parties (COP 10) chargées de l'examen de la CDB, qui sera tenue à Nagoya, Préfecture d'Aichi, au Japon, en Octobre 2010. Plus de 10,000 participants sont attendus à cette réunion historique. Le segment de haut-niveau de cette réunion historique sera tenu les 27-29 Octobre 2010 et sera précédé par le segment de haut-niveau de la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à New York en Septembre 2010, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement et exclusivement dévoué à la diversité biologique.

La négociation d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages a pour but l'adoption d'un instrument ou d'instruments pour mettre en œuvre efficacement les dispositions d'accès et de partage des avantages de la Convention, ainsi que l'Article 8(j) de la Convention en lien avec le partage équitable des bénéfices provenant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.

Mettant l'emphase sur l'urgence de cette tâche, Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, dit « Nous avons assez parlé. Le temps d'agir est arrivé. Cali est le bon endroit pour démontrer le vouloir politique requis et faire preuve de l'esprit nécessaire de compromis par toutes les parties prenantes. La réunion de Cali est le moment de livrer l'engagement de Johannesburg, combler l'engagement de Curitiba et mettre en œuvre le mandat de Bonn. Cali est le bon endroit et la bonne



PNUE

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

opportunité pour offrir aux enfants du monde, en cadeau pour la célébration de cette année, l'année internationale de la diversité biologique, le Protocole préliminaire d'Aichi Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. »

Les Co-chaires des négociations, Timothy Hodges du Canada et Fernando Casas de la Colombie, ont dit « Les perspectives de finaliser le texte du régime international n'ont jamais été aussi bonnes et les enjeux n'ont jamais été aussi grands ».

« Il n'y a pas de doute que beaucoup de travail devra être accompli à Cali pendant les sept prochains jours afin que les négociateurs remplissent leur mandat pour la Conférence des Parties. Mais un nouvel esprit de coopération a surgi ainsi qu'une appréciation grandissante des possibilités que ce régime représente une situation gagnant-gagnant pour tous les pays » ont-ils dit. « Le Régime International est une opportunité à saisir, ensemble. Après tout, chacun de nous dépend des ressources génétiques pour l'alimentation, la santé et le bien-être social. Nous avons beaucoup en commun et le moment est venu de reconnaître et construire à partir de ce simple fait. »

Note à l'intention des rédacteurs :

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en Décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays engagés à préserver la vie sur Terre. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces qui pèsent sur la diversité biologique et les services offerts par les écosystèmes, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'encouragement, du transfert de technologies et des pratiques exemplaires, et de la participation active et à part entière des parties prenantes compétentes, dont les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et le milieu des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est un traité complémentaire qui vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent cinquante-six pays et l'Union européenne sont parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal. www.cbd.int

Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages provenant de leur utilisation. La Convention sur la Diversité Biologique reconnaît les droits souverains des États à leurs ressources naturelles dans les zones sous leur juridiction. Les Parties chargées de l'examen de la Convention possède donc l'autorité de déterminer l'accès aux ressources génétiques dans les zones sous leur juridiction. Les Parties ont aussi l'obligation de prendre des mesures appropriées visant à partager les avantages dérivés de leur utilisation. Les ressources génétiques, qu'elles proviennent des plantes, des animaux ou des micro-organismes, peuvent être utilisées dans plusieurs buts. Parmi les utilisateurs des ressources génétiques, on peut compter des instituts de recherche, des universités et des entreprises privées opérant dans des secteurs variés tels la pharmaceutique, les cosmétiques, l'agriculture, l'horticulture et la biotechnologie. Les avantages provenant des ressources génétiques incluent les résultats de recherche et développement exécutés sur les ressources génétiques, le transfert de technologies utilisant ces ressources, la participation aux activités de recherche biotechnologique, ou les bénéfices monétaires provenant de la commercialisation de produits basés sur les ressources génétiques. www.cbd.int/abs

L'Année internationale de la diversité biologique 2010 Les Nations Unies ont déclaré 2010 l'Année internationale de la diversité biologique (AIDB) pour promouvoir la sensibilisation à propos de

l'importance cruciale de la diversité biologique, communiquer les coûts ressentis par les humains engendrés par la perte de diversité biologique, et pour engager les gens à travers le monde, et particulièrement les jeunes, dans l'élan pour protéger toutes formes de vie sur Terre. Des initiatives seront organisées pendant toute l'année pour diffuser de l'information, promouvoir la protection de la diversité biologique et encourager les pays, organisations et individus à agir directement pour réduire la perte de diversité biologique. Le point focal de l'Année est le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. www.cbd.int/2010/welcome/

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec David Ainsworth au +1 514 833 0196 ou à david.ainsworth@cbd.int ou Johan Hedlund au + 1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int.
